

## EFFETS DU BRUIT SUR LA SANTÉ

Même à faible niveau, le bruit a des effets sur la santé.

En dessous de 80 dB(A), une exposition prolongée peut provoquer **fatigue, stress, anxiété, troubles de l'attention, troubles du sommeil, troubles cardiovasculaires, hypertension...**

Au-dessus de 80 dB(A), le bruit peut provoquer des bourdonnements, des sifflements d'oreille, une **baisse temporaire de l'audition**.

Si l'exposition se poursuit, cela peut entraîner une perte irréversible de l'audition.

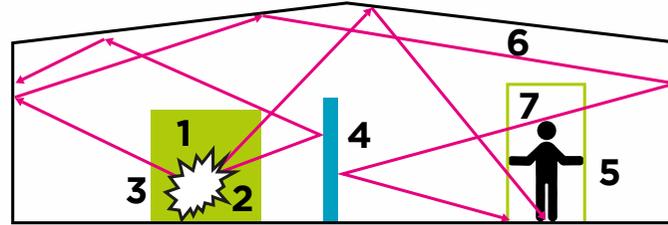
**La surdité professionnelle évolue sans que l'on s'en aperçoive. Lorsque les troubles deviennent perceptibles, l'audition est déjà très altérée.**

Si le **bruit** peut provoquer des surdités chez les **travailleuses enceintes**, il pourrait représenter également un **danger pour les fœtus**. Au cours des 3 derniers mois de grossesse, l'oreille interne du fœtus est particulièrement sensible aux bruits riches en basses fréquences.

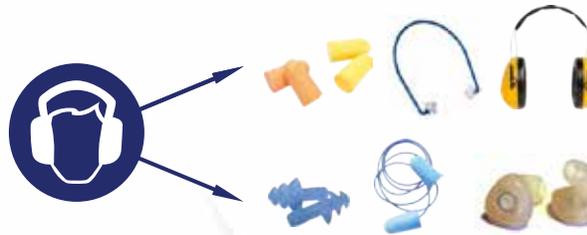
## LES SIGNES D'ALERTE

- Elever la voix pour parler avec un collègue situé à 1m.
- Augmenter le volume de l'autoradio et du téléviseur après une journée de travail.
- Ne pas entendre ou difficultés à entendre les conversations dans les lieux bruyants.

## LA RÉDUCTION DU BRUIT



1. Réduction du bruit à la source (choix outillage moins bruyant, ...)
2. Isolement anti vibratoire
3. Encoffrement des machines
4. Écran acoustique
5. Cabine insonorisée
6. Traitement acoustique des locaux
7. Protection individuelle



Plusieurs formes, plusieurs matériaux et surtout plusieurs atténuations existent : choisir celui qui convient à l'environnement de travail.

Une protection individuelle contre le bruit n'est efficace que si elle est portée sur toute la durée d'exposition au bruit.

**Contactez votre service de Santé au Travail pour toute demande d'information.**

2, avenue du Professeur Alexandre MINKOWSKI  
37170 Chambray les Tours

[www.apst37.fr](http://www.apst37.fr)



## Le bruit au travail ATTENTION DANGER

Réglementation  
Signes d'alerte  
Prévention

## LA RÉGLEMENTATION

Art R.4431-2 à R.4431-4, R.4432-1, R.4434-1 à R.4434.10, R.4435-2 à R.4435-5 et R.4436-1 du Code du travail

	Exposition quotidienne (Lex, 8h)	Niveau de crête (LpC)	Obligations de l'employeur
Quel que soit le niveau			<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation du risque</li> <li>Suppression ou réduction au minimum des risques liés à l'exposition au bruit</li> </ul>
Valeur d'exposition inférieure déclenchant l'action (VAI)	80 dB	135 dB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition de protecteurs auditifs individuels (bouchons d'oreilles, casques antibruit...)</li> <li>Examen audiométrique préventif</li> <li>Information et formation des travailleurs</li> </ul>
Valeur d'exposition supérieure déclenchant l'action (VAS)	85 dB	137 dB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de mesures techniques ou d'organisation du travail visant à réduire l'exposition au bruit</li> <li>Signalisation appropriée, limitation d'accès aux zones bruyantes</li> <li>Port effectif des protecteurs auditifs individuels</li> </ul>
Valeur limite d'exposition (VLE)	87 dB	140 dB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption immédiate des mesures de réduction du niveau d'exposition au bruit à des valeurs inférieures aux valeurs limites</li> <li>Identification des causes de l'exposition excessive et adaptation des mesures de protection</li> </ul>

Source INRS

### Obligations du salarié

Art L.4122-1 Code du travail

« Il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail. »

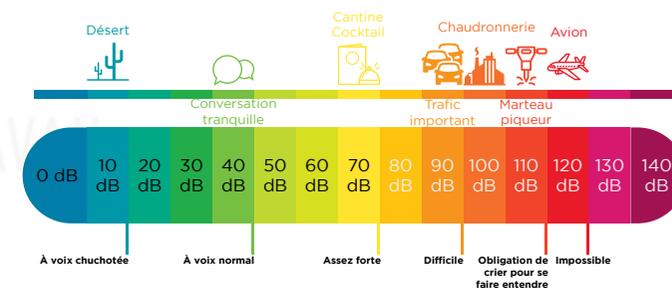
### Respecter le règlement intérieur



## LE BRUIT AU TRAVAIL

Le bruit peut devenir gênant voire dangereux en raison principalement de son intensité et de la durée d'exposition.

### Intensité mesurée en décibels



### Durée

Plus le niveau sonore est élevé et plus la durée d'exposition doit être courte.

Exemple :

Niveau sonore dB (A)	Durée d'exposition maximale
80	8 h
83	4h
86	2h
89	1 h
92	30 min
95	15 min
98	7,5 min